



ABCdaire du LMRL

Les considérations suivantes sont destinées à assurer le bon fonctionnement de notre établissement. En cas de problèmes ou de difficultés, il ne faut pas hésiter à demander conseil au régent, aux professeurs, au personnel du Département Éducatif et Psycho-Social ou aux membres de la direction.

Absences

La participation aux cours est obligatoire. Pour un fonctionnement normal des cours tous les élèves doivent être présents à l'heure. Un retard non motivé est sanctionné.

- En cas de **maladie ou pour toute autre raison** valable, les parents, le(s) tuteur(s) ou les élèves majeurs doivent informer l'école par mail (absences@lmrl.lu) ou par téléphone (2604-7100) dans les meilleurs délais.
- Si l'absence dépasse trois jours, il est obligatoire de fournir un certificat médical. Pour les élèves qui s'absentent fréquemment, le régent de classe a le droit d'exiger un certificat médical pour chaque absence.
- Tout élève qui veut **quitter le lycée au cours de la journée**, p.ex. à cause d'un malaise ou autres, doit se présenter obligatoirement au Département-EPS pour déclarer son départ.
- Pour des raisons de responsabilité, l'élève mineur ne peut quitter le lycée que lorsqu'il est accompagné d'un de ses parents/tuteurs ou avec l'accord écrit préalable de ses parents/tuteurs par mail (departement-eps@lmrl.lu) ou par SMS (671 27 09 61) - pas d'appels svp.
- Toute **absence prévisible** (événement familial, participation à une compétition sportive ou une manifestation culturelle etc.) doit être autorisée préalablement par le régent voire par le directeur si l'absence dépasse 1 jour.
- Conformément à l'article 13 du règlement de discipline et d'ordre intérieur, **l'autorisation de partir avant le commencement des vacances ou de rentrer après la reprise des cours** ne peut être accordée que dans des cas exceptionnels et pour des motifs sérieux. Aucun élève n'a le droit de s'absenter avant d'avoir obtenu l'autorisation du directeur, sur demande écrite et motivée des parents.

Accident	Tout accident survenu sur le chemin de l'école ou à l'intérieur de l'établissement est à signaler dans les meilleurs délais à Monsieur Sacha Arlé (sacha.arle@lmrl.lu) qui transmet les données aux services compétents de l'Association d'Assurance Accidents (AAA). Pour chaque accident, un dossier sera constitué.				
Accueil	Pour accueillir les élèves qui arrivent à l'école très tôt, le bâtiment du Lycée Michel-Rodange est ouvert à partir de 7h00 à l'entrée principale.				
Activités parascolaires	Après les heures de cours (14h20 – 15h40), le lycée offre certaines activités parascolaires : Jugendtreff, section sportive, chorale, fanfare et autres cours facultatifs. La liste complète est à consulter sur le site internet du LMRL : https://www.lmrl.lu/apprentissages/activites-para-periscolaires/				
Apprentissage : « Léieratelier »	Cet atelier est destiné aux élèves ayant besoin d'un appui concernant leur méthode d'apprentissage. Les élèves doivent contacter l'équipe de l'ESEB par mail (eseb@lmrl.lu) ou dans la salle C22 (ESeAS) pour s'inscrire au « Léieratelier » qui a lieu les lundis de 14h20 – 15h40 à raison de 5 séances par atelier.				
Bibliothèque	Centre de documentation et d'information (CDI) Le CDI accueille les élèves et les professeurs ainsi que tout autre membre de la communauté scolaire du LMRL. Heures d'ouverture : <table border="1" data-bbox="781 1178 1469 1293"> <tr> <td>Lundi, mercredi et vendredi</td> <td>07h15 – 16h00</td> </tr> <tr> <td>Mardi et jeudi</td> <td>07h15 – 15h30</td> </tr> </table> Plus d'informations sur le site internet du LMRL : https://www.lmrl.lu/bibliotheque/ Téléphone : 2604-7104	Lundi, mercredi et vendredi	07h15 – 16h00	Mardi et jeudi	07h15 – 15h30
Lundi, mercredi et vendredi	07h15 – 16h00				
Mardi et jeudi	07h15 – 15h30				
Cafétéria	Le Lycée Michel-Rodange dispose d'une cafétéria qui propose des repas chauds. Des snacks chauds, des sandwiches, des salades et des viennoiseries sont disponibles au point de vente dans le préau. Le paiement s'effectue moyennant la carte élève. Autres possibilités de restauration : <ul style="list-style-type: none"> - Forum Geesseknäppchen (700 places assises) - Cafétéria de la piscine du Campus. 				

CAR	La Commission des aménagements raisonnables peut décider des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques dans le cadre de l'enseignement et lors des épreuves d'évaluation, comme p.ex. une majoration du temps, le recours à des aides technologiques ou humaines pour compenser des déficiences particulières.
Carte élève	Chaque élève reçoit une carte élève personnalisée qui est <ul style="list-style-type: none"> - un moyen d'identification en milieu scolaire - l'unique moyen de paiement aux restaurants scolaires, il est fortement conseillé de charger le compte lié à la carte sur www.restopolis.lu par carte bancaire ou par payconiq - nécessaire pour utiliser les photocopieuses ou emprunter des livres à la bibliothèque
Casier	Chaque élève a droit à un casier dans le voisinage de sa salle de classe. Les casiers doivent être vidés au début des vacances d'été et sont redistribués après la rentrée des classes en septembre. Les modalités exactes sont expliquées aux élèves au début de l'année scolaire.
CI	La mission de la Commission d'inclusion de l'enseignement secondaire est de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande du directeur, la prise en charge et la supervision de la mise en place des mesures d'accompagnement d'enfants ou de jeunes à besoins éducatifs spécifiques.
COI	La Cellule d'Orientation et d'Intégration scolaires est une équipe de plusieurs membres du personnel de la communauté scolaire, organisant des activités destinées à aider les élèves à faire leurs choix scolaires et professionnels.
Comité des élèves	Le comité des élèves représente les élèves. Il informe les élèves sur leurs droits et leurs devoirs, notamment par l'intermédiaire des délégués de classe. Il prépare les prises de position de ses représentants au conseil d'éducation. Il organise des activités culturelles, sociales ou sportives.
Comité des parents	Le comité des parents d'élèves représente les parents. Il informe les parents des élèves sur toutes les questions en relation avec l'enseignement au sein du lycée et prépare les prises de position de ses représentants au conseil d'éducation. Il organise des activités culturelles et sociales.

Communications	<p>Les communications aux élèves pourront être portées à la connaissance des élèves par différents moyens : par le régent, par Teams, par circulaire ou par courrier électronique à l'adresse (IAMuserid@school.lu).</p> <p>Les communications aux parents sont transmises par courrier postal, par courrier électronique ou par fiche avec souche réponse distribuée aux élèves.</p>
Cours d'appui	<p>Les cours d'appui sont destinés aux élèves ayant de sérieuses difficultés dans une branche principale. Ils débuteront début octobre. Pour pouvoir bénéficier d'un cours d'appui, les élèves doivent s'inscrire au bureau du Département-EPS. Toute absence au cours d'appui devra être excusée au régent ! Pour toute information supplémentaire, veuillez faire un mail à etudes@lmrl.lu</p>
Département-EPS	<p>Le Département éducatif et psycho-social regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Service Psycho-Social et d'Accompagnement Scolaires (SePAS) - le Service Socio-Éducatif (SSE) - l'Équipe de Soutien pour Élèves à Besoins spécifiques (ESEB) - la Cellule d'Orientation et d'Intégration Scolaires (COI).
Devoirs de rattrapage	<p>Un élève qui est absent pour un devoir en classe, est dans l'obligation de le rattraper pendant les sessions de rattrapage prévues au LMRL. Les sessions de rattrapage se tiendront les mercredis et/ou vendredis après-midi à une date fixée par le titulaire du devoir. Toute absence non-justifiée par un certificat médical entraînera la note 01 au devoir en question.</p>
Eduguichet	<ul style="list-style-type: none"> - Configuration – prévoir au moins 15 minutes - Restopolis, livres scolaires - Volets enseignement secondaire et enseignement fondamental - Enseignement secondaire : <ul style="list-style-type: none"> o certificat de scolarité, o nom des professeurs de l'élève o bilans intermédiaires o copies (non signées) des bulletins officiels o horaires journaliers <p>La mise en place de ce portail est très récente (juin 2023) et de nouvelles fonctionnalités seront ajoutées au fil du temps</p>
Enseignants	<p>Pour contacter un enseignant, les parents peuvent entrer en contact via le site internet du LMRL :</p> <p>https://www.lmrl.lu/communaute/contact-enseignants-2/</p>

ESeAS	Le projet Encadrement Spécifique et Accompagnement Scolaire a été conçu pour offrir un encadrement spécifique aux élèves (7e – 1ère) ayant des besoins spécifiques et ayant des aménagements CAR (p.ex majoration du temps, salle séparée...). D'autre part le projet offre également un accompagnement scolaire aux élèves qui connaissent des problèmes de discipline (Salle C22).
ESEB	<p>Missions de l'Équipe de Soutien pour Élèves à Besoins spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien et prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques - Mise en route des procédures de demande d'aide ou d'assistance pour élèves à besoins éducatifs spécifiques - Mise en lien avec la commission d'inclusion (CI), la commission des aménagements raisonnables (CAR) ou la commission nationale d'inclusion (CNI) - Identification et analyse continue des besoins de l'élève sur base de diagnostics, d'observations et de réflexions communes - Collaboration et concertation avec les parents, les enseignants ou les autres intervenants concernés comme les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée. <p>Téléphone : 2604 - 7112 Clement Romy, pédagogue spécialisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7118 Lejeune Christophe, psychologue - 7223 Seiwerath Romy, éducatrice diplômée <p>Courriel : eseb@lmrl.lu</p>
Etudes surveillées	<p>Les études surveillées sont destinées aux élèves des classes de 7^e et de 6^e. Elles ont lieu les lundis, mercredis et vendredis de 14h20 à 15h40. Elles débutent le lundi 30 septembre 2024.</p> <p>En cas d'absence et/ou pour toute information supplémentaire, veuillez faire un mail à etudes@lmrl.lu.</p>
Forum de maths	<p>Sur le site Internet du LMRL, il existe un « forum de maths » où les élèves peuvent poser leurs questions concernant une difficulté en mathématiques. Un enseignant du lycée se charge de leur répondre.</p> <p>https://lmrl-maths.forumactif.com/</p>

Horaire	<p>Lundi à vendredi :</p> <table border="1"> <tr> <td>08h00 – 08h50</td> <td>leçon 1</td> </tr> <tr> <td>08h55 – 09h45</td> <td>leçon 2</td> </tr> <tr> <td>09h45 – 10h00</td> <td>pause</td> </tr> <tr> <td>10h00 – 10h50</td> <td>leçon 3</td> </tr> <tr> <td>10h55 – 11h45</td> <td>leçon 4</td> </tr> <tr> <td>11h45 – 12h35</td> <td>midi ou leçon 5</td> </tr> <tr> <td>12h35 – 13h25</td> <td>leçon 5 ou midi</td> </tr> <tr> <td>13h25 – 14h15</td> <td>leçon 6</td> </tr> </table>	08h00 – 08h50	leçon 1	08h55 – 09h45	leçon 2	09h45 – 10h00	pause	10h00 – 10h50	leçon 3	10h55 – 11h45	leçon 4	11h45 – 12h35	midi ou leçon 5	12h35 – 13h25	leçon 5 ou midi	13h25 – 14h15	leçon 6
08h00 – 08h50	leçon 1																
08h55 – 09h45	leçon 2																
09h45 – 10h00	pause																
10h00 – 10h50	leçon 3																
10h55 – 11h45	leçon 4																
11h45 – 12h35	midi ou leçon 5																
12h35 – 13h25	leçon 5 ou midi																
13h25 – 14h15	leçon 6																
Infirmierie	<p>Il existe une infirmerie au Département-EPS où les élèves peuvent, en cas de besoin, recevoir des pansements, des bouillottes ou des tisanes. Sauf pour une urgence ou un malaise important, l'infirmerie n'est ouverte que pendant les intercours et les récréations !</p>																
« Jugendtreff »	<p>Le « Jugendtreff » est un lieu de rencontre et d'éducation non-formelle. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h ; de 11h45 à 13h25 et de 14h20 à 15h40 à la salle SU0.</p>																
Livre de classe électronique	<p>Chaque classe dispose d'un livre de classe électronique, où les enseignants inscrivent les devoirs à domicile, les devoirs en classe, les retards, les absences, les punitions, ...</p> <p>Les parents peuvent également le consulter via Webuntis avec l'IAM de leur enfant.</p>																
Mérite Jeunesse	<p>Le Mérite Jeunesse est un programme non compétitif, reconnu au niveau international et conçu pour encourager les jeunes à développer des compétences et des manières de vivre positives ; il s'agit d'un programme équilibré d'activités volontaires. Au LMRL, Mme Toinon Schmit et Mme Sandra Galli sont les personnes de contact pour le Mérite Jeunesse.</p> <p>toinon.schmit@education.lu sandra.galli@education.lu</p>																
Ordre intérieur	<p>Chaque élève est censé respecter le règlement légal, l'ordre intérieur et la discipline. Un lien vers ces documents se trouve sur le site internet du LMRL :</p> <p>https://www.lmrl.lu/ordre-interieur/</p>																

PAI	<p>Le Projet d'Accueil Individualisé a pour but d'améliorer l'accompagnement et l'intégration des enfants à besoins de santé spécifiques au Lycée.</p> <p>En cas de questions, veuillez-vous adresser au SePAS.</p>
Photocopieuse	<p>Une photocopieuse est à la disposition des élèves à côté de la loge du concierge. Elle fonctionne avec la carte élève.</p>
Règles de vie commune (7^e – 1^{ère})	<p>Au début de l'année scolaire chaque élève signe les règles de vie du lycée et est tenu de respecter ces règles</p>
Santé	<p>Si un élève est atteint d'une maladie (asthme, hémophilie, épilepsie, diabète, allergies etc.) les parents sont invités de le marquer sur la fiche confidentielle qu'ils ont reçue et de la remettre au régent. Le lycée se chargera de transmettre les données au Service de la Médecine Scolaire et collaborera à la mise en place d'un accompagnement adéquat. Il va de soi qu'une discrétion absolue est assurée dans le traitement de ces données confidentielles.</p>
Secrétariat	<p>Les bureaux du secrétariat sont ouverts de 7h15 à 16h00.</p> <p>Téléphone : 2604-7100</p> <p>Courriel : secretariat@lmrl.lu</p>
Section sportive	<p>Les élèves ont la possibilité de s'inscrire à des cours de sport facultatifs qui ont lieu après l'école. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet du LMRL.</p> <p>https://www.lmrl.lu/apprentissages/activites-para-periscolaires/</p>
Séjours scolaires internationaux	<p>Les élèves désirant faire un échange scolaire ou un séjour linguistique peuvent contacter Mme Sandra Droste qui est la personne de contact pour les séjours scolaires internationaux. Elle assure une permanence hebdomadaire au « bureau de projets » (à côté du secrétariat) (horaire à consulter sur la porte du bureau).</p>

<p>SePAS</p>	<p>Le Service psychosocial et d'accompagnement scolaires s'adresse aux élèves, parents et enseignants. Une équipe pluridisciplinaire assure la prise en charge des élèves en cas de difficultés personnelles, familiales, socio-éducatives ou scolaires.</p> <p>Les entretiens sont confidentiels et gratuits. L'équipe du SePAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - propose de l'aide pour toute question d'orientation scolaire. Des tests de capacités et/ou d'intérêts sont faits en classe de 7^e et 4^e et sur demande - participe à l'organisation des activités de prévention et de sensibilisation (violence, communication, consommation de substances psychotropes, éducation sexuelle, santé...) - prend en charge l'aide matérielle aux élèves issus de milieux défavorisés. <p>Le SePAS est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h00 et les consultations se font sur rendez-vous.</p> <p>Téléphone :</p> <p>2604 - 7122 Mme Francine Kohner, chef du département EPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7223 Mme Ketty Krack, psychologue diplômée - 7120 Mme Sophie Reiser, assistante sociale - 7121 Mme Edmée Thibor, psychologue diplômée/thérapeute <p>Courriel : sepas@lmrl.lu</p>
<p>SSE</p>	<p>Le Service Socio- Educatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - est responsable du projet « Jugendtreff » - soutient et accompagne le comité des élèves / délégués de classe - met en place des projets et des activités périscolaires - met en place des activités de prévention - s'occupe de la gestion des cours d'appui et des études surveillées <p>Téléphone : 2604-7221 Maio Christophe, éducateur diplômé</p> <p>Courriel : sse@lmrl.lu</p>
<p>Site Internet</p>	<p>Le site Internet du LMRL : www.lmrl.lu contient beaucoup d'informations importantes qui sont actualisées continuellement.</p>

Tabac - alcool - stupéfiants	<p>Conformément à l'article 6 (1) de la loi du 11 août 2006 relative à la lutte anti-tabac, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'école et sur tout le Campus.</p> <p>Conformément à l'article 24 du règlement grand-ducal du 23 décembre 2004 concernant l'ordre intérieur et la discipline dans les lycées il est formellement interdit de se présenter au lycée en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants. En cas de suspicion réitérée de consommation de stupéfiants, la direction se réserve le droit de demander un test de dépistage. En cas de consommation, de possession ou de vente de stupéfiants, la direction est obligée d'avertir les autorités judiciaires.</p>
Utilisations téléphones portables	<p>Conformément à l'art 25 du RGD du 9 mai 2018, « les téléphones portables et autres appareils électroniques des élèves sont éteints pendant les cours et déposés à l'endroit prévu ».</p>
Vacances et congés scolaires	<p>L'année scolaire 2024/2025 :</p> <p>L'année scolaire commence au Grand-Duché de Luxembourg le lundi 16 septembre 2024 et finit le mardi 15 juillet 2025.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Congé de la Toussaint : du samedi 26 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024. 2. Vacances de Noël : du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025. 3. Congé de Carnaval : du samedi 15 février 2025 au dimanche 23 février 2025. 4. Vacances de Pâques : du samedi 5 avril 2025 au dimanche 20 avril 2025. 5. Jour férié légal le lundi de Pâques : lundi 21 avril 2025 6. Jour férié légal : jeudi le 1er mai 2025. 7. Jour férié légal de la Journée de l'Europe : le vendredi 9 mai 2025. 8. Congé de la Pentecôte : du samedi 24 mai 2025 au dimanche 1er juin 2025. 9. Jour férié légal le lundi de Pentecôte : le lundi 9 juin 2025 10. Jour férié légal pour la fête nationale : le lundi 23 juin 2025 11. Vacances d'été : du mercredi 16 juillet 2025 au dimanche 14 septembre 2025.

Travaillons ensemble dans la bonne entente, dans un esprit de coopération instaurant un climat de confiance réciproque et de discipline librement consentie, afin que notre lycée reste une vraie communauté scolaire et cela dans l'intérêt de tous.

Jean-Claude Hemmer
Directeur du Lycée Michel-Rodange